

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie les Débrouillard(e)s de Val D'Amour INC.	Numéro de permis 815003	Date d'inspection Le 11 mai 2023	
Nom de l'établissement Garderie les Débrouillards(es) Inc.		Numéro de téléphone (506) 753-3596	
Adresse 1 rue Ecole Val-d'Amour NB E3N 5E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- Les enfants se trouvent sous surveillance en tout temps lorsqu'ils utilisent la toilette.
- Un siège percé ou un siège pour l'apprentissage de la propreté est fourni ainsi que les marchepieds ou tabourets.
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux.
- Observations: À mon arrivée les enfants s'amuse à l'extérieur.
- Discussions avec l'administratrice concernant la surveillance à l'extérieur et les heures de perfectionnement professionnel.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 mai 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Lilie Bujold

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 mai 2023

\_\_\_\_\_  
Date